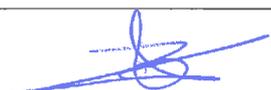


**FEUILLES D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL DU MARDI 12 AVRIL 2022**

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

ARGENTEUIL		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
Georges MOTHON	Titulaire	
Xavier PERICAT	Titulaire	
Ouissam MECHRIA	Suppléant	
Jean-François PLOTEAU	Suppléant	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

BEZONS		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
Nessrine MENHAOUARA	Titulaire	
Pascal BEYRIA	Titulaire	
Sandès BELTAIEF	Suppléant	
Kévin CUVILLIER	Suppléant	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

CORMEILLES EN PARISIS		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
Gilbert AH-YU	Titulaire	
Pascal LAUGARO	Titulaire	
Dominique MEANCE	Suppléant	
Michel JAY	Suppléant	

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 095-259500023-20220414-CR12042022-AR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

LA FRETTE SUR SEINE		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
André BOURDON	Titulaire	
Nathalie JOLLY	Titulaire	
Nathalie NIOGRET	Suppléant	
Carole BERGER JACOB	Suppléant	

AUTRES PARTICIPANTS

NOM	QUALITE	SIGNATURE
Françoise HOURCADE	Comptable public	

SYNDICAT AZUR

NOM	QUALITE	SIGNATURE
Véronique LAVOINE	Directrice Générale des Services	
Nathalie COGNYE	Responsable finances et administration générale	
Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines	
Sébastien VISOSA	Directeur Qualité et Amélioration Continue	

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 095-259500023-20220414-CR12042022-AR

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 12 AVRIL 2022

Le mardi 12 avril 2022 se sont réunis, dans les locaux du Syndicat, les délégués du Comité Syndical sous la présidence de M. Gilbert AH-YU, sur la convocation qui leur a été adressée le 5 avril 2022.

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS		
<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles en Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles en Parisis		Monsieur Dominique MEANCE
La Frette sur Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette sur Seine		Madame Carole BERGER JACOB

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE		
<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE		
<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	
Bezons		Madame Sandès BELTAIEF

AZUR	
Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGNYE	Responsable Finances et Administration générale
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue

Absents excusés :

Bezons	
Madame Nessrine MENAHOUARA	Déléguée titulaire
Cormeilles-en-Parisis	
Monsieur Pascal LAUGARO	Délégué titulaire
La Frette sur Seine	
Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
Trésor Public	
Madame Françoise HOURCADE	Responsable du service de Gestion Comptable

La séance est ouverte par Gilbert AH-YU, Président du Syndicat, à 20h03.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 28 mars 2022

Il est proposé au Comité l'approbation du compte-rendu du Comité syndical du 28 mars 2022 présenté en annexe 1.

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Comité du 28 mars 2022.

2. Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021

Le compte de gestion est un document financier produit par le comptable public, il constitue l'arrêté des comptes de l'exercice.

Le compte de gestion retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'une année, ces données doivent être en concordance avec le compte administratif du syndicat.

Les résultats du compte de gestion du receveur pour l'année 2021 étant identiques à ceux du compte administratif, Monsieur le Président propose d'approuver le compte de gestion, joint en annexe 2.

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du comptable public.

3. Compte administratif 2021

Arrivée de Monsieur PERICAT à 20h06.

Arrivée de Monsieur BEYRIA et Madame BELTAIEF à 20h17.

Le compte administratif de l'exercice N doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1.

L'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable.

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du Président, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote (article L 2121-14 du CGCT).

Une note est présentée en annexe 3 comme le prévoit le CGCT (article L3313-1). L'exercice 2021 intègre la reprise des résultats issus de la dissolution de la CAAB pour un montant de 46 935,38 €.

Le Compte Administratif 2021 du Syndicat est joint en annexe 4, il peut se résumer comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INTEGRATION DU RESULTAT (ex-CAAB)	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	24 697 082,89 €	4 770 007,06 €		29 467 089,95 €
DEPENSES	22 436 430,31 €	3 656 091,83 €		26 092 522,14 €
RESULTAT EXERCICE SEUL	2 260 652,58 €	1 113 915,23 €		3 374 567,81 €
REPORTS n-1 repris en 2021	2 105 190,84 €	-2 228 841,78 €		
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	4 365 843,42 €	-1 114 926,55 €	46 935,38 €	3 297 852,25 €

	RESTES A REALISER en Investissement
DEPENSES	535 964,80 €

Le Comité syndical désigne Monsieur PERICAT, 1^{er} vice-président du syndicat AZUR, pour présider le vote de ce point.

Le président, Monsieur AH-YU, quitte la salle du comité.

Monsieur PERICAT demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif 2021.

Le Comité syndical approuve, en l'absence du Président, à l'unanimité, le compte administratif 2021 tel qu'il lui a été présenté.

4. Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021

Les résultats sont composés des excédents/déficits des deux sections et des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ils sont justifiés par le compte de gestion du receveur et l'état des restes à réaliser joint en annexe 5.

En cas de déficit de la section d'investissement, le résultat cumulé excédentaire de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section investissement par une dotation au compte 1068.

L'affectation en 1068 doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat.

Les résultats de l'exercice doivent être repris au budget de l'exercice n+1, les résultats 2021 du syndicat AZUR sont repris au BP 2022.

Compte tenu des résultats du compte administratif 2021 qui se présentent comme suit :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement : **4 365 843,42 €**

Résultat cumulé de la section d'investissement : **-1 114 926,55 €** montant auquel il convient de déduire la reprise de l'excédent de la CCAB : 46 935,38 €, cela porte le résultat cumulé à **-1 067 991,17 €**

Reste à réaliser en dépenses d'investissement : **535 964,80 €**

Le besoin de financement de la section investissement s'élève à : **1 603 955,97 €**

L'affectation des résultats reprise au BP 2022 s'établit comme suit :

Investissement déficit cumulé

Article 001 – Déficit d'investissement reporté en dépenses	- 1 067 991,17 €
Solde des restes à réaliser en investissement 2021	- 535 964,80 €

Investissement Recettes

Article 1068 – affectation de l'excédent de fonctionnement en recette d'investissement	1 603 955,97 €
--	-----------------------

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement (part reportée)	2 761 887,45 €
--	-----------------------

Le Comité syndical, approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 et décide de les inscrire au budget primitif 2022.

5. Vote du budget primitif 2022

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le budget primitif est voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte, cette date est reportée au 30 avril les années de renouvellement des organes délibérants.

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) s'étant déroulé le 28 mars 2022, il est proposé au Comité syndical d'approuver le BP 2022 dont la maquette est jointe en annexe 6 et de prendre acte de la note de présentation annexe 3.

Le budget étant soumis à la nomenclature M57, la possibilité de fongibilité des crédits entre les chapitres doit être autorisée par le Comité syndical, il est donc également proposé d'autoriser les virements entre chapitres à l'intérieur d'une même section, dans la limite autorisée (7,5% des dépenses réelles de fonctionnement).

Le budget 2022 peut se résumer comme suit :

SECTION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	29 593 112,45 €	29 593 112,45 €
Investissement	6 656 870,42 €	6 656 870,42 €
TOTAL BUDGET 2022	36 249 982,87 €	36 249 982,87 €

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le vote du budget primitif de l'exercice 2022 et autorise la fongibilité des crédits entre chapitres au sein d'une même section.

6. Fixation des appels à contributions 2022

Au vu du budget primitif 2022, les contributions pour chacun des territoires s'élèvent à :

Adhérent	Territoire concerné	Type de contribution	Montant appelé par le syndicat pour 2022
EPT Boucle Nord de Seine	Argenteuil	Le produit de la TEOM perçu directement par le syndicat AZUR : 10 651 155,00 € La contribution d'équilibre budgétaire versée par l'EPT : 1 765 117,00 €	12 416 272,00 €
CA Saint Germain Boucles de Seine	Bezons	Contribution annuelle	4 052 318,00 €
CA Val Parisis	Cormeilles en Parisis La Frette sur Seine	Contribution annuelle	2 544 800,00 €

Les titres seront émis auprès de l'ensemble des adhérents dès le vote de la présente délibération et suivant les échéances ci-dessous :

Argenteuil :

DDFIP pour la TEOM du territoire de l'EPT BOUCLE NORD DE SEINE (Argenteuil)	Montant des titres émis
JANVIER	Montants déterminés et versés directement par la DDFIP. Le syndicat Azur émet des titres correspondants aux montants perçus
FEVRIER	
MARS	
AVRIL	
MAI	
JUIN	
JUILLET	
AOUT	
SEPTEMBRE	
OCTOBRE	
NOVEMBRE	
DECEMBRE	
TOTAL	10 651 155,00 €

EPT BOUCLE NORD DE SEINE Pour la contribution d'équilibre Argenteuil	Montant des titres émis
JANVIER	147 093,08 €
FEVRIER	147 093,08 €
MARS	147 093,08 €
AVRIL	147 093,08 €
MAI	147 093,08 €
JUIN	147 093,08 €
JUILLET	147 093,08 €
AOUT	147 093,08 €
SEPTEMBRE	147 093,08 €
OCTOBRE	147 093,08 €
NOVEMBRE	147 093,08 €
DECEMBRE	147 093,12 €
TOTAL	1 765 117,00 €

Bezons :

CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Montant des titres émis
JANVIER	337 693,17 €
FEVRIER	337 693,17 €
MARS	337 693,17 €
AVRIL	337 693,17 €
MAI	337 693,17 €
JUIN	337 693,17 €
JUILLET	337 693,17 €
AOUT	337 693,17 €
SEPTEMBRE	337 693,17 €
OCTOBRE	337 693,17 €
NOVEMBRE	337 693,17 €
DECEMBRE	337 693,13 €
TOTAL	4 052 318,00 €

Corneilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine :

CA VALPARISIS	Montant des titres émis
JANVIER	212 066,67 €
FEVRIER	212 066,67 €
MARS	212 066,67 €
AVRIL	212 066,67 €
MAI	212 066,67 €
JUIN	212 066,67 €
JUILLET	212 066,67 €
AOUT	212 066,67 €
SEPTEMBRE	212 066,67 €
OCTOBRE	212 066,67 €
NOVEMBRE	212 066,67 €
DECEMBRE	212 066,63 €
TOTAL	2 544 800,00 €

Le Comité syndical, approuve, à l'unanimité, les montants des contributions 2022 ainsi que les échéanciers de paiement.

7. Vote du taux 2022 de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), pour le territoire d'Argenteuil

La compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères a été transférée au Syndicat Azur pour les 4 villes desservies, au travers de leurs EPCI (EPT boucle nord de Seine, C.A. Valparisis, C.A. Saint Germain boucles de Seine).

Concernant les villes de Corneilles en Parisis et de La Frette sur Seine, c'est la communauté d'agglomération Val parisis qui perçoit le produit de la TEOM. Une contribution est ensuite versée au syndicat AZUR.

En ce qui concerne les villes d'Argenteuil et de Bezons, c'est l'agglomération Argenteuil Bezons qui percevait le produit de la TEOM jusqu'au 31 décembre 2015.

Depuis le 1er janvier 2016, le produit de la TEOM est perçu par la communauté d'Agglomération Saint Germain boucles de Seine pour la ville de Bezons ; le financement des services rendus par Azur étant assuré par le versement d'une contribution.

Pour Argenteuil, le produit de la TEOM est perçu directement par le syndicat AZUR, il est complété d'une contribution d'équilibre pour couvrir le coût du service.

En application des dispositions du code général des impôts, les EPCI à fiscalité propre compétents pour percevoir la TEOM fixent chaque année le taux de cette taxe par délibération avant le 15 avril de l'année.

Les bases prévisionnelles 2022 pour Argenteuil sont de 152 159 355 €.

Compte-tenu des besoins de financement du syndicat pour assurer les services demandés, il est proposé que le taux de TEOM voté par le syndicat en 2021 soit augmenté à 7,00 % pour l'année 2022.

Taux 2021	Taux proposé 2022
5,59 %	7,00 %

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le vote du taux de TEOM 2022 à 7,00% pour la ville d'Argenteuil.

8. Mise à jour du tableau des effectifs

Des mobilités internes et externes ont eu lieu au sein des services supports (DRH et Direction qualité). De plus, suite à la réussite d'un concours, un détachement pour stage sur le grade de Rédacteur d'un adjoint administratif (qui reste titulaire de son grade initial jusqu'à la titularisation) sera effectif à compter du 1^{er} mai 2022.

L'ensemble des emplois d'adjoint administratif et de rédacteur seront tous occupés à compter de cette date.

Afin de pouvoir recruter une assistante de gestion des finances et de l'administration générale sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, la création de ce poste est nécessaire.

Aussi, il est proposé de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe afin de permettre le recrutement d'un agent sur ce grade au sein du pôle Finances et Administration générale.

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, ces créations/suppressions de postes et adopte le tableau des effectifs ainsi modifié.

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1		1	0	0	0
Directeur général des services	A	1		1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		17		17	8	2	8
Directeur	A	1		1	2	0	0
Attaché	A	4		4	1	1	2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1		1	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0		0	0	0	0
Rédacteur	B	2		2	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3		3	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2		2	1	0	1
Adjoint administratif	C	4		4	2	1	3
FILIERE TECHNIQUE (c)		134		134	88,8	16	104,8
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	0		0	0	0	0
Ingénieur	A	3		3	1	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	2		2	1	0	1
Technicien principal de 2ème classe	B	1		1	0	0	0
Technicien	B	2		2	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	14		14	11	0	11
Agent de maîtrise	C	9		9	4	0	4
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	9		9	4,8	0	4,8
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	34		34	32	0	32
Adjoint technique	C	60		60	34	16	50
TOTAL GENERAL (a+b+c)		152		152	96,8	18	112,8

Monsieur MOTHRON informe le comité syndical d'un échange téléphonique qu'il a eu avec le maire de la ville de Sartrouville, Monsieur FOND, concernant le raccordement potentiel de la ville de Sartrouville au réseau de chauffage urbain. Monsieur MOTHRON lui a rappelé le contexte historique du syndicat AZUR lorsque la ville de Sartrouville était membre, ainsi que le départ de la ville de Sartrouville lorsque les conditions financières du syndicat étaient défavorables. Monsieur MOTHRON l'a informé du développement du réseau sur les villes membres du syndicat et qu'il n'était pas en mesure de garantir la fournir de chaleur à des communes non membres.

La séance prend fin à 21h06.

RAPPEL DES DECISIONS DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 12 AVRIL 2022

ORDRE DU JOUR	Délibération
1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 28 mars 2022	Approuvée à l'unanimité
2. Délibération 2022/10- Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021	Approuvée à l'unanimité
3. Délibération 2022/11- Compte administratif 2021	Approuvée à l'unanimité
4. Délibération 2022/12- Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021	Approuvée à l'unanimité
5. Délibération 2022/13- Vote du budget primitif 2022	Approuvée à l'unanimité
6. Délibération 2022/14- Fixation des appels à contributions 2022	Approuvée à l'unanimité
7. Délibération 2022/15- Vote du taux 2022 de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), pour le territoire d'Argenteuil	Approuvée à l'unanimité
8. Délibération 2022/16- Mise à jour du tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité

Le Président du Syndicat,

Monsieur Gilbert AH-YU



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 095-259500023-20220414-CR12042022-AR